

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2021 – HUIS CLOS**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 à 19 h 30**.

**046-03-2021 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume siège en séance ordinaire ce **lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 à 19 h 30** par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien

Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce

Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Assistent également à la séance sur place :

Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland

Siège n° 4 : M. Claude Lapolice

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Absences motivées : Siège n° 2 : M. Christian Lemay

Monsieur le maire, Robert Julien, préside cette séance.

Assiste également à la séance, par visioconférence :

Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 141-2021 du 24 février 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 5 mars 2021;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lapolice, appuyé par M. Luc Chapdelaine, et résolu unanimement :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le maire, M. Robert Julien, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

Les questions diverses demeurent ouvertes.



## **ORDRE DU JOUR** **SÉANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 2021**

### **1 ADMINISTRATION**

- 1.1 Adoption du PV du 1<sup>er</sup> février 2021;
- 1.2 Liste des comptes payés et à payer février 2021 - mars 2021;
- 1.3 Adoption règlement d'emprunt 240-2020 décrétant une dépense de 4 millions de dollars pour la réfection de rangs;
- 1.4 Résolution révision taux d'intérêts;
- 1.5 Résolution liste des ventes pour non-paiement des taxes 2021;
- 1.6 Résolution directeur d'élection ADMQ;
- 1.7 Résolution formation réclamation de TPS et TVQ : ADMQ;
- 1.8 Résolution paiement franchise mise en demeure Bell;

### **2 SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE**

- 2.1 Résolution demande de subvention au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);
- 2.2 Résolution mise à jour annuelle SAME;

### **3 PREMIERS RÉPONDANTS**

- 3.1 AUCUN POINT

### **4 VOIRIE**

- 4.1 Résolution mandat EXP plan et devis 6 rues périmètre urbain;

### **5 HYGIÈNE DU MILIEU**

- 5.1 Résolution mandat étude construction d'un puits;
- 5.2 Résolution mandat étude, plan et devis pour installations septiques non conformes;
- 5.3 Résolution mandat mesure de boue;
- 5.4 Résolution prise d'échantillonnage dossier Agrilait;

### **6 URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT**

- 6.1 Résolution mandat plan d'aménagement terre à bois de la Municipalité;
- 6.2 Résolution résiliation entente location terre à bois pour la chasse;
- 6.3 Adoption procès-verbal du CCU 23 février 2021;

### **7 LOISIRS ET CULTURE**

- 7.1 Résolution versement contribution annuelle au Centre récréatif St-Guillaume (CRSG);
- 7.2 Résolution versement contribution annuelle bibliothèque;

7.3 Résolution entente camp de jour avec la Ville de Drummondville pour 2021;

8 **QUESTIONS DIVERSES ET CORRESPONDANCE**

8.1 Résolution adhésion ADMQ 2021;

8.2 Résolution demande de déplacement de 2 poteaux rue Saint-Amable;

9 **PÉRIODE À L'ASSISTANCE**

9.1

10 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**047-03-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**ADMINISTRATION**

**048-03-2021 1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021**

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**049-03-2021 1.2 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS (FÉVRIER) ET À PAYER (MARS 2021)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 007-01-2021 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jocelyn Chamberland, appuyé par M. Luc Chapdelaine, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :

Total investissements :	0 \$
Total incompressibles :	94 107,47 \$
Total des salaires :	22 463,51 \$
Total à payer :	<u>53 734,95 \$</u>
Grand total des déboursés :	<b>170 305,93 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**050-03-2021 1.3 RÉSOLUTION ADOPTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT 240-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 MILLIONS DE DOLLARS POUR LA RÉFECTION DES RANGS RUISSEAU SUD,**

**RUISSEAU NORD, PETIT RANG, ROUTE DU RUISSEAU, ST-PRIME CÔTÉ NORD ET ST-MAMERT**

**RÈGLEMENT 240-2020**

**Règlement numéro 240-2020 décrétant une dépense de 4 millions de dollars et un emprunt de 4 millions de dollars pour la réfection des rangs Ruisseau Sud, Ruisseau Nord, Petit Rang, Route du Ruisseau, St-Prime côté Nord et St-Mamert.**

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu qu'un règlement portant le numéro 240-2020 Règlement décrétant une dépense de 4 millions de dollars et un emprunt de 4 millions de dollars pour la réfection des rangs Ruisseau Sud, Ruisseau Nord, Petit Rang, Route du Ruisseau, St-Prime côté Nord et St-Mamert soit adopté et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1.** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2.** Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de réfection des rangs Ruisseau Sud, Ruisseau Nord, Petit Rang, Route du Ruisseau, St-Prime côté Nord et St-Mamert selon les plans et devis préparés par EXP, portant les numéros DRU-0026002-A0 en date du 2020-07, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tels qu'ils apparaissent dans l'estimation détaillée préparée par EXP, en date du 2020-07-13, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

**ARTICLE 3.** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 4 millions de dollars aux fins du présent règlement.

**ARTICLE 4.** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 4 millions de dollars sur une période de 20 ans.

**ARTICLE 5.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 6.** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 7.** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 8.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**051-03-2021 1.4 RÉSOLUTION RÉVISION DU TAUX D'INTÉRÊTS 2021**

**CONSIDÉRANT** la résolution 006-01-2021, fixant le taux d'intérêt à 12 % pour l'année 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux d'intérêt est fixé par résolution et peut être modifié par résolution;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état d'urgence sanitaire est toujours en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Luc Chapdelaine, appuyé par M. Claude Lapolice, et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le taux d'intérêts soit fixé à 0 % à partir du 3 mars 2021 et sera réévalué en juin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**052-03-2021 1.5 RÉSOLUTION AUTORISATION DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – TRANSMISSION DE LA LISTE DES PROPRIÉTÉS À LA MRC DE DRUMMOND**

**CONSIDÉRANT QUE** la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2020 a été faite le 15 février 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la procédure prescrite par la loi, pour procéder à la vente des immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal une résolution en autorisant la vente par la MRC de Drummond en indiquant les renseignements suivants :

- les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires;
- la désignation de tout immeuble assujetti au paiement des taxes municipales ou scolaires;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales et/ou scolaire

**ATTENDU QUE** des propriétaires sont touchés par cette procédure, à savoir :

<b>Nom du propriétaire</b>	<b>Adresse</b>	<b># lot et cadastre</b>	<b>Taxes municipales</b>	<b>Taxes scolaires</b>
Daniel Pelletier	330, rang St-Prime	5250513	804,41 \$	342,80 \$
Fiducie Simac	1019, rang Ste-Julie	5250394	1918,87 \$	245,14 \$
Vincent Belval	103, 103A, St-Jean-Baptiste	5251109	4211,60 \$	1058,10 \$
Jessy Lacharité	63, rang St-Mamert	5250568	6177,86 \$	
Total			13 112,74 \$	1 646,04 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, et résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Guillaume autorise la vente pour défaut de paiement de taxes pour les propriétés ci-dessus mentionnées et que les dossiers soient transmis à la MRC de Drummond;

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Guillaume désigne M. Robert Julien, maire, ou M. Jocelyn Chamberland, maire suppléant, à agir comme représentant de la Municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-

dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 10 juin 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**053-03-2021 1.6 RÉSOLUTION FORMATION DIRECTEUR D'ÉLECTION**

**CONSIDÉRANT QU'IL** y aura des élections en 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière est nommée par défaut directrice d'élection;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ADMQ offre une formation pour le directeur d'élection et que la directrice générale et secrétaire-trésorière souhaite participer à la formation;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire à la formation à distance de l'ADMQ offerte aux directeurs d'élection au montant de 325 \$ plus taxes le 20 avril 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**054-03-2021 1.7 RÉSOLUTION P FORMATION COMMENT CALCULER LE REMBOURSEMENT DE TPS ET TVQ**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ADMQ offre une formation de perfectionnement pour le calcul des remboursements de TPS et TVQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a un intérêt pour cette formation;

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire à la formation de perfectionnement offerte à distance par l'ADMQ pour le calcul du remboursement de la TPS et de la TVQ, le 16 mars, au montant de 125 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**055-03-2021 1.8 RÉSOLUTION REMBOURSEMENT DE FRANCHISE DOSSIER MISE EN DEMEURE BELL (201249-30, RANG DU RUISSEAU)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a entrepris des travaux de réparation de ponceaux et de nettoyage de fossés à l'été 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les demandes de traçage faites par Info-Excavation, il y a eu bris d'un fil de Bell;

**CONSIDÉRANT QUE** Bell réclame des frais au montant de 3 981,53 \$ pour le bris dans le Rang du Ruisseau, dossier R35938, 201249-30;

**CONSIDÉRANT QUE** les preuves ne sont pas suffisantes pour prouver hors de tout doute raisonnable que nous ne sommes pas responsables des bris;

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est résolu de payer la franchise de 1 000 \$ telle que réclamée par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

## **INCENDIE**

### **056-03-2021 2.1 RÉSOLUTION DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière accorde aux municipalités une aide financière afin de réaliser des projets de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire acquérir des pancartes d'adresse 911;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** demande d'aide financière doit être adressée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière représente 50 % des dépenses admissibles;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est résolu de présenter au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une demande d'aide financière pour l'achat de pancartes d'adresse 911 au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière au montant de deux mille sept cent quatre-vingt-dix dollars (2 790 \$), taxes non récupérables incluses; que la Municipalité de Saint-Guillaume s'engage à payer sa part des frais; d'autoriser Mme Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer la demande d'aide financière et tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

### **057-03-2021 2.2 RÉSOLUTION MISE A JOUR ANNUELLE SAME LOGICIEL INFO DIFFUSION**

**CONSIDÉRANT QUE** des mises à jour annuelles sont nécessaires pour le logiciel SAME;

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est résolu d'autoriser le paiement des mises à jour de SAME au coût de 235 \$, plus taxes, pour l'année 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

## **PREMIER RÉPONDANT**

3.1 AUCUN POINT

## **VOIRIE**

### **058-03-2021 4.1 RÉSOLUTION MANDAT EXP PLAN ET DEVIS 6 RUES PÉRIMÈTRE URBAIN**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité entreprendra des travaux de réfection de 6 rues dans le périmètre urbain : rues Du Collège, Sainte-Rose-de-Lima, Saint-Basile, Saint-Philippe, Saint-François-Xavier, Saint-Vincent;

**CONSIDÉRANT QUE** des plans et devis sont nécessaires pour accomplir les travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme EXP nous a fait une offre de services pour les plans et devis des 6 rues;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien,  
il est résolu d'accepter l'offre de services SGUM-21002716-PP de la firme EXP au montant de 17 000 \$ plus taxes pour les plans et devis pour la réfection des rues Du Collège, Sainte-Rose-de-Lima, Saint-Basile, Saint-Philippe, Saint-François-Xavier, Saint-Vincent et que le projet soit financé avec la subvention de la TECQ 19-23.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

##### **059-03-2021 5.1 RÉSOLUTION MANDAT ÉTUDE RECONSTRUCTION D'UN PUIITS**

**CONSIDÉRANT QUE** les puits actuels ont perdu de leur efficacité avec les années;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est opportun de planifier la construction d'un nouveau puits dès maintenant;

**CONSIDÉRANT QUE** Yves Leblanc de Richelieu Hydrogéologie inc. a présenté une soumission;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Luc Chapdelaine,  
il est résolu d'accepter la soumission de Yves Leblanc de Richelieu Hydrogéologie inc. en date du 12 février 2021 au montant de 19 230 \$ plus taxes pour l'étude hydrogéologique de reconstruction du P-3 et de financer le projet avec la subvention de la TECQ 19-23.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

##### **060-03-2021 5.2 RÉSOLUTION ÉTUDE PLANS ET DEVIS INSTALLATIONS SEPTIQUES NON CONFORMES**

**CONSIDÉRANT QUE** des avis d'infraction finaux ont été envoyés le 20 février 2020 pour des installations septiques inexistantes ou non conformes au Q2, R22 en vigueur depuis le 12 août 1981;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité demandait de rendre conformes les installations avant le 30 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** certains dossiers sont toujours sans preuve de conformité;

**CONSIDÉRANT QUE** les tests de conformité ont été faits en décembre 2020 par la firme Gestim afin de valider la non-conformité;

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de services de AGS Environnement inc. pour l'étude de sol, l'échantillon de sol, le relevé topographique et le rapport complet avec plan et devis pour les dossiers d'installations septiques non conformes ou inexistantes au montant de 775 \$ plus taxes et que cette dépense sera aux frais du propriétaire concerné, article 25.1 L.C.M.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

##### **061-03-2021 5.3 RÉSOLUTION MANDAT MESURE DE BOUE**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services d'Echo-Tech H<sub>2</sub>O pour la mesure de boue 800000-002-196 au montant de 1 875 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la mesure de boue annuelle est obligatoire lorsque le pourcentage de boue est de plus de 10 %, ce qui est le cas pour les 3 étangs;



**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de services d'Echo-Tech H<sub>2</sub>O, 800000-002-196 au montant de 1 875 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**062-03-2021**    **5.4 RÉSOLUTION ÉCHANTILLONNAGE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DOSSIER AGRILAIT**

**CONSIDÉRANT QUE** des échantillons simultanés ont été prélevés à l'automne 2020 par Agrilait et la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les échantillons ne sont pas concluants et présentent des résultats non représentatifs;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de reprendre les échantillons afin d'avoir des résultats plus fiables et représentatifs de la réalité pour déposer des demandes au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QU'Agri**lait ne souhaitait pas attendre l'autorisation du conseil avant de procéder à l'échantillonnage;

**CONSIDÉRANT QU'Agri**lait a été avisé que le conseil pouvait refuser de payer la prise d'échantillons;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'entériner la décision de procéder à l'échantillonnage simultané avec Agrilait afin d'obtenir des résultats fiables et représentatifs au montant de 3 320 \$ plus taxes pour déposer des demandes au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**URBANISME ET ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT**

**063-03-2021**    **6.1 RÉSOLUTION MANDAT PLAN D'AMÉNAGEMENT TERRE A BOIS DE LA MUNICIPALITÉ LOT 5 250 525**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité possède une terre à bois dans le rang St-Jean-Baptiste;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite revaloriser cette terre à bois;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société Sylvicole d'Arthabaska Drummond offre le service de plan d'aménagement;

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Claude Lapolice, il est résolu de demander à la Société Sylvicole d'Arthabaska Drummond de produire le plan d'aménagement de la terre à bois de la Municipalité dans le rang St-Jean-Baptiste au montant de 575 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**064-03-2021**    **6.2 RÉSOLUTION RÉSILIATION DE L'ENTENTE POUR LA LOCATION DE LA TERRE A BOIS POUR LA CHASSE**

**CONSIDÉRANT QUE** le 8 février 2021, la Municipalité a avisé M. Luc Brodeur et M. Steve Brodeur qu'elle mettait fin au contrat de location de la terre pour la chasse;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Steve Brodeur a confirmé par téléphone la réception et l'acceptation de la résiliation de l'entente de location de la terre pour la chasse signée en 2016;

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est résolu que l'entente signée en 2016 prendra fin le 1<sup>er</sup> avril 2021 ; que messieurs Brodeur devront avoir récupéré tout ce qui leur appartient à cette date.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**065-03-2021      6.3 ADOPTION PV CCU**

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU a tenu une rencontre ce 23 février 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil d'autoriser la classe d'usage « Autres services immobiliers, financiers et d'assurances », « N.C.A. » à la zone Cc-2, ou d'autoriser spécifiquement l'usage « Autres services immobiliers, financiers et d'assurances », « N.C.A. » à la grille des usages et des normes de la zone Cc-2;

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est résolu que le conseil est en accord avec la recommandation du CCU d'autoriser spécifiquement l'usage « Autres services immobiliers, financiers et d'assurances », « N.C.A. » à la grille des usages et des normes de la zone Cc-2.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**LOISIRS ET CULTURE**

**066-03-2021      7.1 RÉSOLUTION PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU CRSG**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité verse annuellement une contribution au CRSG;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la contribution pour 2021 est de 50 000 \$;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est résolu que le versement de la contribution se fasse en 2 versements, soit un versement en mars et un versement en juin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**067-03-2021      7.2 RÉSOLUTION PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE A LA BIBLIOTHÈQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité verse annuellement une contribution à la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la contribution pour 2021 est de 10 000 \$;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est résolu que le versement de la contribution se fasse en 2 versements, soit un versement en mars et un versement en juin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**068-03-2021**    **7.3 RÉSOLUTION SIGNATURE ENTENTE AVEC LA VILLE DE DRUMMONDVILLE POUR LES CAMPS DE JOUR 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Drummondville demande aux municipalités désirant que leurs citoyens bénéficient des camps de jour de Drummondville de signer une entente pour 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente prévoit que les frais supplémentaires pour l'accueil d'enfants aux besoins particuliers seront facturés à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le refus de signer l'entente signifie qu'aucun enfant ne pourra être admis aux camps de jour de Drummondville pour 2021;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est résolu de signer l'entente avec la Ville de Drummondville pour que les enfants de Saint-Guillaume qui le souhaitent puissent intégrer les camps de jour de Drummondville pour 2021; que s'il y a des frais supplémentaires, ceux-ci seront assumés par le Centre récréatif de Saint-Guillaume.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**QUESTIONS DIVERSES ET CORRESPONDANCE**

**069-03-2021**    **8.1 RÉSOLUTION ADHÉSION ANNUELLE A L'ADMQ 2021**

**CONSIDÉRANT** le soutien professionnel offert à la direction par l'ADMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ADMQ apporte un soutien essentiel à la direction;

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est résolu de renouveler l'adhésion à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, pour Mme Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, au coût de 495 \$ plus les taxes applicables, n'incluant pas les assurances.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**070-03-2021**    **8.2 RÉSOLUTION DEMANDE DE DÉPLACEMENT DE DEUX POTEAUX RUE SAINT-AMABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** deux poteaux électriques sont à déplacer dans la rue Saint-Amable pour faire la réfection de la rue;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est résolu de demander aux autorités concernées de déplacer les deux premiers poteaux de la rue Saint-Amable pour les travaux de réfection de la rue.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**PÉRIODE A L'ASSISTANCE**

9.1 La période de questions n'a pas eu lieu comme prévu par la loi, C.M. article 150, période de crise sanitaire, zone rouge. Les citoyens sont invités à communiquer leur question par le biais du site Internet.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

071-03-2021 10.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien de lever la séance à 20 h 16.

\_\_\_\_\_  
M. Robert Julien  
Maire

\_\_\_\_\_  
Diane Martineau, DMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le \_\_\_\_\_

